



Le 7 avril 2016  
Dominique Furnon,  
secrétaire départemental  
du SE-Unsa 42

à Monsieur l'IA-DASEN de la Loire

objet : scolarisation des enfants de 2 ans

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

L'annonce de Mme la Ministre du 6 avril 2016 soulève pour les enseignants de la Loire une question : comment allons-nous pouvoir prendre en compte les demandes des familles pour la scolarisation de leurs enfants de 2 ans ?

Cette question en soulève d'autres :

La ruralité de notre département en fait une particularité et si l'annonce de Mme la Ministre est essentiellement faite en direction des zones REP et REP+, chez nous, Ligériens elle résonne fortement en zone rurale.

Cette annonce pose clairement des questions de carte scolaire. Comment allez-vous permettre aux écoles concernées d'accueillir les enfants de 2 ans dont les familles auront fait une demande en mairie ?

Comment ne pas évoquer la concurrence du secteur scolaire privé qui met en place un accueil des 2 ans sous une forme souvent plus que discutable en terme de qualité d'encadrement et qui, par ce biais affaiblit le service public d'éducation principalement dans les petits bourgs ?

Maintenant, comment ne pas comprendre que les enseignants aient un sentiment de non-consideration par leur administration dès lors qu'ils apprennent cette nouvelle par la presse, la radio ou par des parents d'enfants de 2 ans ?

Certes Vous, en tant que DaseN, allez devoir donner le nombre de places disponibles dans les écoles aux mairies, et ce, avant fin avril, mais comment allez-vous, en lien avec les écoles décider du nombre de places et informer les mairies de ce qu'elles peuvent ou non accepter ?

Certaines écoles se sont vu retirer un poste lors des mesures de carte de cette année, alors comment vont-elles pouvoir engager une politique de scolarisation des enfants de 2 ans à la demande des familles et de la mairie ?

Allez-vous suite à cette annonce prendre en compte dans les effectifs des écoles les élèves de petite section ayant moins de 3 ans ?

La scolarisation des enfants de 2 ans, historiquement très forte dans notre département, a malheureusement fortement régressé et les propos de Mme la Ministre ne peuvent que nous inciter à relancer cette dynamique en sens inverse.

Comptant sur vous, M. le DaseN pour rassurer les enseignants et donner les moyens, parmi ceux dont vous disposez, aux écoles pour répondre aux demandes des parents d'enfants en attente de

scolarisation, et ce sur l'ensemble du département.  
Veuillez agréer, M. le Dasein, l'expression de nos sincères salutations.

Pour le Se-Unsa

Dominique Furnon